



FFbAD
Fédération Française
de Badminton

FORMABAD

Règlement de la Formation de Formateur Fédéral d'Officiels Techniques

www.ffbad.org

Version sept 2022

Contact : camille.montigny@ffbad.org

La Formation de Formateur Fédéral d'Officiels Techniques (FFOT) est destinée à ceux qui souhaitent encadrer des formations d'officiels techniques. Cette formation se décompose en deux niveaux :

**Une session de FFOT NIVEAU 1,
Une session de FFOT NIVEAU 2.**

Au moins une session nationale de FFOT NIVEAU 1 sera proposée tous les deux ans, les années paires, en métropole.

Les sessions Ultra-Marines de FFOT NIVEAU 1 seront proposées sur demande des Ligues Ultra-Marines, avec un nombre de stagiaire minimum.

Les sessions de FFOT NIVEAU 2 seront proposées, auprès d'une ou plusieurs Ligues, dès que de nombreux formateurs arriveront en fin d'agrément.

Les contenus dispensés dans ces deux niveaux de formation ne sont pas les mêmes, ne s'adressent pas aux mêmes publics, et sont décrits dans les niveaux correspondants.

1/ Conditions d'inscription et objectifs des modules :

FFOT Niveau 1. Pour s'inscrire à ce module le candidat doit remplir les quatre conditions ci-après :

- 1/ Être licencié à la FFbAD et être majeur,
- 2/ Désirer s'impliquer dans la formation d'officiels techniques de la FFbAD,
- 3/ Avoir participé à au moins deux actions de formation en tant que « Formateur assistant »,
- 4/ Être éligible à la fonction de « Responsable de Formation » d'Officiels Techniques en possédant à minima le grade « ligue certifié » dans une ou plusieurs filières **et/ou** être éligible à la fonction de « Responsable de Formation » GEO*.

*Une dérogation est accordée pour les territoires Ultra-Marins concernant les points 3 et 4 jusqu'au 1^{er} juillet 2024 :

- La participation à une action de formation en tant que « Formateur assistant » n'est pas obligatoire,
- Le « Responsable de Formation » peut posséder à minima le grade « ligue accrédité » dans la filière ou il réalise l'action de formation (Juge-Arbitrage, Arbitrage, Juge de Ligne).

La participation complète au FFOT Niveau 1 ouvre automatiquement droit à la délivrance de l'agrément « Formateur Fédéral d'Officiels Techniques » pour une durée de 4 ans (de date à date à partir du dernier jour de stage).

Le Formateur Fédéral d'Officiels Techniques peut être responsable de formation ou Formateur assistant (cf. partie 3) sur des formations d'officiels techniques.

Il peut demander un accès à la Plateforme Formateurs & Certificateurs pour les formations auxquelles il participe auprès de Clarence Touze (clarence.touze@ffbad.org).

La FFOT Niveau 1 a pour objectifs :

- de former à l'organisation pédagogique des séquences de formation,
- de s'approprier le Livret du Formateur,
- d'être informé sur les actualités et les nouveautés de la formation fédérale d'Officiels Techniques.

FFOT Niveau 2. Pour s'inscrire à ce module le candidat doit remplir les trois conditions suivantes :

- 1/ Être licencié à la FFBaD,
- 2/ Avoir participé au FFOT Niveau 1 (depuis moins de 4 ans après la date de l'agrément de Formateur Fédéral d'Officiels Techniques)
- 3/Avoir été « Responsable de Formation » ou « Formateur assistant » (cf. partie 2) sur la durée totale de 3 formations depuis la FFOT Niveau 1.

La participation complète au FFOT Niveau 2 ouvre automatiquement droit à la délivrance de l'agrément « Formateur Fédéral » pour une durée de 4 ans (de date à date à partir du dernier jour de stage).

Ce stage est donc une formation continue, qui permet de conserver l'agrément. A ce titre il peut être suivi avant la fin de l'échéance des 4 ans si la place le permet. Les formateurs en fin d'agrément restent prioritaires lors de l'inscription.

Quatre ans après avoir passé le module 2, un nouveau recyclage devra être suivi, afin de conserver l'agrément de Formateur Fédéral d'Officiels Techniques.

La FFOT Niveau 2 a pour objectifs :

- de partager l'expérience acquise dans les pratiques de formation,
- de partager l'expérience acquise en tant que formateur,
- de former à des techniques pédagogiques,
- d'être informé sur les actualités et les nouveautés de la formation fédérale d'Officiels Techniques.

2/ Les acteurs de la formation

Ils peuvent être « Responsable de Formation » ou « Formateur assistant » :

- "Responsable de Formation" : il s'agit d'un formateur qui à la fois construit et organise la formation, mais qui en assure également la coordination durant son déroulement. Il est présent durant la durée totale de la formation. Il est "Formateur Fédéral d'Officiels Techniques ».
- "Formateur assistant" : il s'agit d'un formateur qui participe à tout ou partie de la formation. Généralement, il a contribué avec le responsable aux différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de la formation. Il n'est pas forcément « Formateur Fédéral d'Officiels Techniques ».

3/ L'agrément

L'agrément « Formateur Fédéral d'Officiels Techniques » est accordé pour quatre ans à l'issue d'une participation complète au module auquel le stagiaire est inscrit.

La possession de l'agrément est exigée pour être « Responsable de Formation ».

Un fichier récapitulatif des personnes possédant l'agrément est mis en ligne sur le site internet dans l'espace dédié aux Officiels Techniques.